Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Römisch-katholische Landeskirche
des Kantons Bern
Eglise nationale catholique romaine
du canton de Berne

Christkatholische Landeskirche
des Kantons Bern
Eglise nationale catholique-chrétienne
du canton de Berne

Communiqué

Berne, le 21 mars 2018

Loi sur les Eglises nationales: confiance dans les Eglises

Les trois Eglises nationales bernoises se félicitent de l'adoption par le Grand Conseil, à une large majorité, de la nouvelle loi sur les Eglises nationales. Le parlement cantonal affiche sa volonté de poursuivre les relations de partenariat instituées entre l'Etat et les Eglises nationales et manifeste aussi sa confiance dans le travail qu'elles accomplissent en faveur de la société.

Le Grand Conseil bernois a adopté le 21 mars 2018 en deuxième lecture la nouvelle loi sur les Eglises nationales. Dans un contexte de profonds changements de société, le parlement cantonal a donné ainsi un fondement juridique solide et moderne à la poursuite des relations entre le canton de Berne et les trois Eglises nationales, relations traditionnellement empreintes de considération réciproque. Il manifeste aussi sa volonté de ne pas se soustraire aux questions de politique religieuse qui se posent aujourd'hui.

Les Eglises agissent pour la société
En mars 2015, en présentant les résultats du rapport d'experts «Ad!vocate / Ecoplan», le Conseil-exécutif avait dressé un état de situation des relations entre les Eglises reconnues et l'Etat dans le canton de Berne. Le rapport avait alors mis en évidence combien l'action des Eglises nationales, dans leur réalité d'Eglises ouvertes à toutes et à tous, bénéficiait aussi aux personnes sans confession ou d'autres religions. Elles œuvrent ainsi à la cohésion de la société et à la paix religieuse. Et les prestations qu'elles accomplissent en faveur de la société dépassent largement le soutien financier que l'Etat leur accorde.

Sur la base de ce rapport d'experts, en septembre 2015, le Grand Conseil a adopté des principes directeurs, avec l'objectif de désenchevêtrer les relations entre les Eglises et l'Etat et de renforcer leur autonomie. Les instances dirigeantes des trois Eglises nationales expriment leur reconnaissance à la fois au Grand Conseil et à la Direction cantonale de la Justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, compétente sur ce dossier, pour le climat constructif, empreint de respect et de confiance réciproques qui a présidé aux travaux d'élaboration de la nouvelle loi sur les Eglises nationales.

Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Römisch-katholische Landeskirche
des Kantons Bern
Eglise nationale catholique romaine
du canton de Berne

Christkatholische Landeskirche
des Kantons Bern
Eglise nationale catholique-chrétienne
du canton de Berne

Responsabilité nouvelle pour les Eglises
A titre d'exemple, le désenchevêtrement des tâches se traduit, à partir de 2020, par le transfert de l'Etat aux Eglises nationales de l'engagement des ecclésiastiques. Par ailleurs, avec l'adoption d'un modèle reposant sur deux piliers, l'un qui tient compte des droits historiques des Eglises nationales, et l'autre qui rétribue les prestations fournies par les Eglises en faveur de la collectivité dans les domaines social et culturel, le financement des Eglises repose sur des bases nouvelles et fiables.

Les instances dirigeantes des trois Eglises nationales sont conscientes de leurs responsabilités. Elles sont déjà engagées dans la phase de mise en œuvre de la nouvelle loi. Les premières mesures concrètes seront soumises ces prochains mois à leurs instances compétentes pour décision.

Contact:

Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, communication@refbejuso.ch,
Téléphone 031 340 24 24.

Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne, kommunikation@kathbern.ch,
Téléphone 031 533 54 55.

Eglise nationale catholique-chrétienne du canton de Berne, curé Christoph Schuler,
landeskirche.bern@christkatholisch.ch, Téléphone 031 318 06 56.